

Aide à la complétude d'une Déclaration Préalable : pour : PISCINE

1. CERFA – P2/8

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction
Type d'annexe créée : Piscine Garage Veranda Abri de jardin
Autre (précisez) : _____

Travaux sur une construction existante
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
Autre (précisez) : _____

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) : _____

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

L'objet de la DP doit être coché

Les caractéristiques de la piscine doivent être décrites par le demandeur:

- Dimensions
- Couleur du liner
- Margelles...

2. CERFA – Partie Taxes :P. 7/8 :

2 Points à vérifier sur le CERFA :

118

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

D P _____
Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : _____ m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : _____ m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?
Oui Non Si oui, lequel ? _____

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? _____ m². Quel est le nombre de logements existants ? _____

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ? _____ m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : _____

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet : _____ m²

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : _____ m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux : _____

au titre de la piscine : _____

au titre des emplacements de stationnement : _____

Indiquer la superficie du bassin de la piscine.

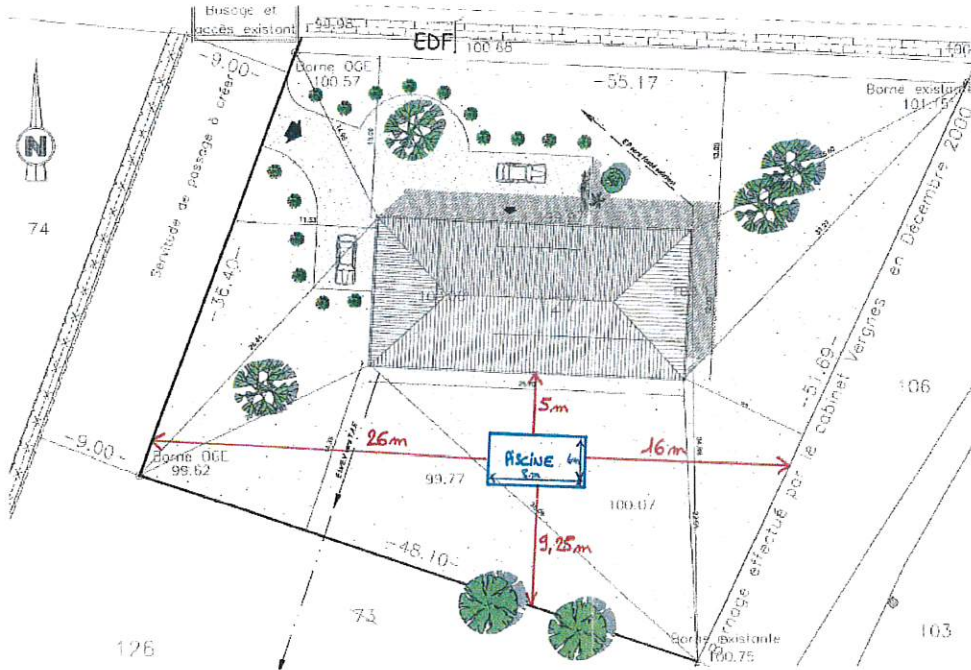
Indiquer la profondeur du terrassement de la piscine.

3. Pièces à joindre à la demande :

3.1 – Plan de masse - Vérifier que le **plan de masse** fourni soit côté. – **Toutes les distances par rapport aux limites séparatives et aux voies doivent être renseignées.**

Par exemple :

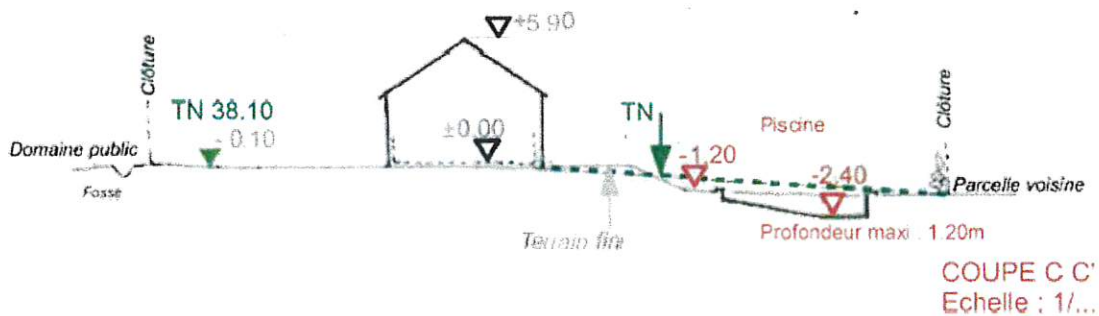
1 2 NOV. 2020



Sur cet exemple de plan de masse :

- La piscine apparaît en **VERT** et ses dimensions sont indiquées.
- Toutes les distances d'implantations par-rapport aux voies et emprises publiques sont indiquées.
- Les constructions existantes sur l'unité foncière apparaissent.

3.2- Le plan de coupe doit faire apparaître, d'une limite de propriété à l'autre, le Terrain naturel avant et après Travaux. Par exemple :



*** Même si le terrain est plat le profil du terrain doit apparaître avec la mention TN

3.3 - L'Insertion graphique doit être fournie si visible depuis le domaine public ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des MH.

